

**COMMUNE de HAUT
VALROMEY**

**NON OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE**

DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DECLARATION		référence dossier :
<i>Déposée le 27/06/2022</i>	<i>Complet le 27/06/2022</i>	N° DP00118722C0015
<i>Par :</i>	GAEC DES FAYARDS Monsieur GUDIN Nicolas	
<i>Demeurant à :</i>	14 Route du lavoir Le grand abergement 01260 HAUT VALROMEY	
<i>Pour :</i>	Réfection de toiture d'un bâtiment	
<i>Sur un terrain sis :</i>	Route d'hotonnes Grand Champ 01260 Haut Valromey	

LE MAIRE :

VU la déclaration préalable susvisée,
VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Plan Local d'Urbanisme de HAUT-VALROMEY approuvé le 16/12/2019,,
VU la zone A du P.L.U. et son règlement,

ARRETE

Article unique : Il n'est **PAS FAIT OPPOSITION** à la déclaration préalable pour le projet décrit dans la demande susvisée.

*Conformément aux dispositions de l'article R. * 423-6 du Code de l'Urbanisme, l'avis de dépôt du dossier a fait l'objet d'un affichage en mairie en date du :*

27/06/22

Le dossier accompagné de la décision ont été transmis au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le :

La présente décision est exécutoire à compter de sa réception par le demandeur et de sa transmission au préfet.

08/07/22

HAUT VALROMEY, le 08/07/22

Le Maire,



Bernard ANCIAN.